

SOUS-PREFECTURE DES SABLES D'OLONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SARL JACQUELINE REGUER - TALMONT-SAINT-HILAIRE

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 164/SPS/13 du 1er août 2013 pris en application de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par le Directeur de la SARL Jacqueline REGUER en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de métallisation (conception et fabrication de supports d'éclairage public, de mobiliers urbains et mobiliers divers spécifiques métalliques), sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire, ainsi que le dossier annexé, contenant notamment une étude d'impact, sont soumis à enquête publique dans la commune de Talmont-Saint-Hilaire pendant un mois, du **2 septembre au 3 octobre 2013 inclus**.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Talmont-Saint-Hilaire, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de Talmont-Saint-Hilaire, 6 rue de l'Hôtel de Ville, 85440 Talmont-Saint-Hilaire, ou par courriel à l'adresse suivante : mairie@talmontsainthilaire.fr (indiquer dans l'objet du courriel : *enquête publique ICPE*).

M. Joseph ALLAIN, cadre administratif en retraite, commissaire-enquêteur titulaire et M. Jacky BETHANIS, proviseur de lycée, commissaire-enquêteur suppléant, ont été nommés par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur titulaire, celui-ci est remplacé par son suppléant.

M. Joseph ALLAIN sera présent en mairie de TALMONT-SAINT-HILAIRE aux fins de recevoir les observations écrites ou orales les :

➤ lundi 2 septembre 2013	de	9 h 00	à 12 h 00
➤ vendredi 13 septembre 2013	de	14 h 00	à 17 h 00
➤ samedi 21 septembre 2013	de	10 h 00	à 12 h 00
➤ jeudi 3 octobre 2013	de	14 h 00	à 17 h 00

Le résumé non technique de l'étude d'impact et le résumé de l'étude de dangers seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la Vendée à l'adresse suivante : http://vendee.pref.gouv.fr/sections/enquetes_publicques durant l'enquête.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. le Directeur de la SARL Jacqueline REGUER, 132 rue des Chaudronniers, Zone Industrielle du Pâtis, 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en sous préfecture des Sables d'Olonne et en mairie de Talmont-Saint-Hilaire où s'est déroulée l'enquête, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la Vendée à l'adresse suivante : http://vendee.pref.gouv.fr/sections/enquetes_publicques pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera soit une autorisation, soit une autorisation assortie du respect de prescriptions, soit un refus.